



La place au Blé vue depuis la cathédrale vers 1910

L'ancienne place de Béziers

Au lendemain de la Grande Guerre, la ville de Noyon fut soumise à l'obligation de réaliser un « plan d'aménagement, d'embellissement et d'extension » imposé par la Loi Cornudet (14 mars 1919). Dès le printemps suivant, les édiles noyonnais, sous la conduite d'Ernest Noël, s'entourèrent d'architectes de La Cité Nouvelle pour mener à bien un projet urbain qui permette de concilier le cadre ancien avec les exigences de la vie moderne. Ainsi fut créée la place de Béziers qui disparut quelques décennies plus tard avec la construction du Chevalet.

Un projet urbain imposé par la loi

Les importantes destructions liées aux bombardements et à l'incendie de la ville au printemps 1918 conduisirent la municipalité à reconsidérer l'organisation urbaine de Noyon. Il fallait alors concilier de nombreux impératifs, gage de réussite de l'entreprise : garantir le droit des sinistrés, préserver l'identité architecturale de la ville, anticiper les besoins d'infrastructures, prévoir les extensions urbaines...

Si, le 7 juin 1919, le maire de Noyon s'interrogeait sur la création d'une ville moderne ou la conservation de son caractère ancien en faisant disparaître les défauts, le 19 août 1919, la commission des travaux considérait : « La ville a été détruite au centre, gravement endommagée ailleurs, mais de nombreuses parties peuvent encore être conservées et il importe de sauvegarder le caractère pittoresque qu'offrait la vieille cité avant sa destruction. »



A gauche du théâtre, la ruelle du Chevalet puis l'îlot de maisons anciennes (vers 1908)

Dans le même temps, cette même commission proposait de mettre à l'alignement dans la ville les deux grandes artères qui la coupent en forme de croix : la route nationale n°32 de Paris à Saint-Quentin et le chemin de grande communication n°132 de Soissons à Amiens. Les boulevards n'ayant pas encore une vocation routière, il fallait donc résoudre

la question de la croisée de ces deux axes en plein centre-ville.

Un îlot de maisons bien encombrant

Pour désencombrer le centre-ville, une première solution proposée par les membres de la commission des travaux fut de transformer les boulevards piétonniers en axes routiers. De même, pour faciliter la circulation dans la rue de Paris et dans le goulet d'étranglement au passage des places au Blé (Aristide-Briand depuis 1932), Cordouan et de l'Hôtel de Ville, il fut décidé de raser des ruines de maisons.

En effet, entre la rue de Paris et le théâtre construit en 1907, existaient un pâté de maisons très anciennes et la ruelle du Chevalet. Le parcellaire de cet îlot était alors très fin et se partageait entre quatorze propriétaires qui avaient perdu toute trace de leurs biens dans l'incendie de leurs habitations en bois.

Le 19 août 1919, la commission des travaux statuait : « Le pâté de constructions se trouvant entre la rue de Paris et la salle des Fêtes est supprimé. Il est d'ailleurs entièrement calciné et l'espace rendu libre après l'alignement de la rue de Paris pourra être utilisé pour y faire par exemple un square ». Cette décision fut confirmée le 16 février 1920 par le conseil municipal qui entérina « la suppression de l'îlot de maisons Albarès, Pouvrier, Gosse, qui permettra l'élargissement de la place du Théâtre ». Cet évasement devait ainsi permettre « la facilité de la circulation ». Quelques semaines plus tard, le plan d'ensemble était validé et entré en application.

La place de Béziers

Le 23 juillet 1921, une pétition de 42 signatures adressée au préfet de l'Oise réclama les formalités d'enquête sur le plan d'alignement en vue de demander le maintien du pâté de maisons. Cette réclamation fut jugée trop tardive par le maire Ernest Noël qui

déclara : « Cette pétition est sans objet, les formalités d'enquête devant obligatoirement intervenir avant l'approbation du plan définitif d'alignement et d'aménagement. »



Détruit en 1918, l'îlot de maisons pouvait permettre d'envisager l'évasement de la rue de Paris (vers 1919)

C'est ainsi que le domaine public s'étendit au détriment des propriétaires expropriés, que la rue de Paris fut élargie dans sa partie haute et qu'un espace vert reconverti en aire de stationnement fut créé en 1922. La municipalité donna à cette place le nom de sa marraine de guerre, Béziers, qui lui avait offert les fonds pour acheter une cloche, construire des bains-douches et participer à l'édification du monument aux morts.

Avec la construction du Théâtre du Chevalet, inaugurée le 3 décembre 1909, la place Aristide-Briand disparut purement et simplement. La nouvelle structure culturelle fut alignée sur l'axe de la rue de Paris, remplaça l'ancien théâtre (ou Salle des fêtes) et s'étendit sur les bains-douches et la salle Aristide-Briand jusqu'à la rue Le Féron. Près d'une décennie plus tard, le parvis du monument aux morts reçut le nom de place de Béziers en souvenir de la ville qui avait adopté Noyon. ■

Jean-Yves Bonnard
Président de la Société historique
archéologique et scientifique de Noyon
<http://www.societe-historique-noyon.fr/>